



CROSS DU DISTRICT EST

MERCREDI 12 OCTOBRE 2022

HIPPODROME DE PIRAE

Règlement du cross USSP du district EST

Article 1^{er} : Licences

Tout athlète souhaitant participer au cross USSP du district EST devra être détenteur d'une licence USSP. Pour les structures non-affiliées à l'USSP, une convention bipartite ou tripartite en cas de projet avec un établissement scolaire du secondaire partenaire, devra être signée. L'USSP générera des numéros de licences gratuitement via le gestionnaire de licences.

Les établissements scolaires autorisés à participer à ce cross sont :

- collège de Arue
- collège de Mahina
- collège de Taaone
- collège de Maco tevine
- collège de La Mennais
- collège de Anne-Marie Javouhey

Les officiels et jeunes officiels doivent porter les tricots de couleur fournis par l'USSP pour être identifiables.

ARTICLE 2 : Date et lieu de la compétition.

Cette compétition se déroulera le **mercredi 12 octobre 2022 de 11h45 à 15h** à l'hippodrome de Pirae.

ARTICLE 3 : Catégories d'âge.

Les catégories d'âge concernées sont :

2011 et 2012	BENJAMIN(E)S 1 et POUSSIN(E) 2	2008 et 2009	MINIMES (F/G)
2010	BENJAMIN(E)S 2	2006 et 2007	CADET(TE)S

Remarque : 2 courses multi-catégories sont prévues :

- 1) minimales garçons et cadettes
- 2) minimales Filles et cadets

Un classement distinct est prévu pour chacune des catégories.

ARTICLE 4 : Distance par catégorie.

Les distances des courses sont :

- BENJAMIN(E)S	: 1 800 mètres (2 petits tours)
- MINIMES JEUNES FILLES	: 2 200 mètres (1 grand tour + 1 petit tour)
- MINIMES GARCONS	: 2 200 mètres (1 grand tour + 1 petit tour)
- CADETTES	: 2 200 mètres (1 grand tour + 1 petit tour)
- CADETS	: 3 100 mètres (1 grand tour + 2 petits tours)

Ces distances vous sont données à titre indicatif et peuvent légèrement différer en fonction des impératifs de l'organisation.

ARTICLE 5 : Modalités de participation

Seules les équipes d'associations sportives d'établissements citées à l'article 1 peuvent participer sans inscription préalable. Cependant, en cas d'engagement d'une équipe comportant 4 élèves en situation de handicap, une fiche d'inscription devra être retournée par mail au Délégué du District EST 7 jours avant la date de la manifestation.

ARTICLE 6 : Engagements

Tous les élèves licenciés à l'USSP avant le mardi 11 octobre minuit auront le droit de participer à la manifestation. Aucune fiche d'engagement n'est requise. Seul le numéro de licence inscrit sur l'avant-bras gauche permettra l'accès à la chambre d'appel, au départ de la course et d'être inscrit dans le classement. Tout élève licencié après la date d'engagement ne sera pas classé à l'arrivée. En cas de difficulté dans la prise de licence, contacter immédiatement l'USSP.

Nous vous demandons d'apposer sur l'avant-bras gauche les 4 derniers chiffres de la licence (à l'envers pour le coureur). Le numéro doit être bien lisible, sans ajout ou dessin de quelques sortes que ce soit. En cas d'illisibilité, le coureur ne sera pas classé.

Chaque établissement pourra faire participer plusieurs équipes par catégorie dans la limite des 42 places maximum qui leur est alloué pour déplacer les élèves, les jeunes officiels et les professeurs.

ARTICLE 7 : Classement et Récompenses

a) Classement individuel :

Les trois premiers de chaque course (par catégorie d'âge) seront récompensés par une médaille (respectivement Or, Argent, Bronze) et par un tee-shirt.

b) Classement par équipe :

Pour toutes les catégories, **un classement par équipe sera établi sur les 4 premiers coureurs d'un même établissement d'une même course.**

L'éventuelle seconde équipe d'un même établissement sera constituée des 4 athlètes suivants au classement et ainsi de suite...

Le classement sera effectué de la façon suivante :

- Le premier : 1 point
 - Le second : 2 points
 - Le troisième : 3 points
- et ainsi de suite...

L'équipe classée PREMIERE sera celle qui totalisera le moins de points.

- En cas d'égalité de points, la première place sera départagée par le classement du 4ème coureur.
- Même procédure pour la DEUXIEME et TROISIEME place par équipe.
- Les équipes à égalité de points seront classées EX-AEQUO à partir de la quatrième place.
- Les établissements ayant moins de 4 coureurs classés, selon la catégorie, n'apparaîtront pas au classement par équipe.
- La meilleure équipe de chaque course (par catégorie d'âge et de sexe) sera récompensée par une coupe et un tee-shirt individuel.

ARTICLE 8 : RECLAMATION :

Les réclamations devront être déposées auprès du Juge Arbitre (Délégué USSP de District), **PAR ECRIT**, dans les 15 minutes qui suivent l'annonce du classement de chaque course. Aucune réclamation ne sera prise après l'événement.

ARTICLE 9 : Secrétariat Accueil et Modifications.

A l'arrivée à l'hippodrome, le responsable de la délégation de l'établissement scolaire inscrit doit se rendre à la tente « ACCUEIL » pour annoncer sa présence. Un emplacement pour ses athlètes lui sera indiqué.

ARTICLE 10 : Chambre de Contrôle

Une Chambre d'appel est mise en place pour le contrôle des engagements via le numéro de licence apposé sur l'avant-bras gauche de l'athlète. **Seuls les athlètes munis de leur numéro sur le bras seront admis dans la zone.**

Les athlètes devront se présenter à la chambre de contrôle **15 minutes avant le départ** de chaque course.

ARTICLE 12 : Programme et horaires

- **06h45** : Convocation des professeurs convoqués en tant qu'officiels pour décharger le matériel, mettre en place le balisage, le départ, l'arrivée et les différentes zones de boisson et de regroupement.

- **11h30** : Regroupement des jeunes officiels (**TENTE INFORMATIQUE**) + Mise en place des officiels – Les collègues officiels et jeunes officiels se placent sur leur poste sur le parcours le plus rapidement possible dès 11h45.

Année	Catégorie	CONVOCATION Chambre de Contrôle	DEPART DES COURSES
2011-2012	Course des BENJAMINES 1 Course des BENJAMINS 1	11h45 12h00	12h00 12h15
2010	Course des BENJAMINES 2 Course des BENJAMINS 2	12h15 12h30	12h30 12h45
<i>13h00</i>	REMISE des PRIX individuels (ou au fil des courses)		
2008-2009 2006-2007	Course des MINIMES GARÇONS Course des CADETTES	13h00	13h15
2008-2009 2006-2007	Course des MINIMES FILLES Course des CADETS	13h30	13h45
<i>14H15</i>	REMISE des PRIX individuels (ou au fil des courses)		
<i>14h30</i>	REMISE des PRIX collectifs		
	RESULTAT DE LA COLLECTE DE VETEMENTS		
	RAMASSAGE, DEMONTAGE DU MATERIEL ET NETTOYAGE DES LIEUX		
<i>15h00</i>	Départ des bus et trucks		

ARTICLE 13 : Sécurité

Les enfants sont en permanence sous la responsabilité de leurs accompagnateurs et ne doivent, en aucun cas, gêner les concurrents.

ARTICLE 14 : Consignes aux accompagnateurs / responsables d'équipes

- 1) Aucun accompagnateur ne doit servir de « lièvre » à ses coureurs sous peine de disqualification des athlètes en course.
- 2) La zone de départ est réservée exclusivement aux athlètes et aux responsables de cette commission. Aucun accompagnateur ne doit escorter son ou ses coureurs à la ligne de départ.

ARTICLE 15 : Consignes particulières

- 1) Les athlètes doivent courir avec le tee-shirt de leur établissement.
- 2) **Le port de chaussures est très vivement conseillé** pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité (crotte de cheval, bouts de verre, bouts de métal, leptospirose en cas de pluie les jours précédents, tétanos ou autre). Chaque établissement ou structure se devra d'informer les athlètes de cette nécessité.
- 3) **Deux bus seront alloués par établissement pour un départ prévu à 11h. Au regard du fonctionnement de chaque établissement, l'heure de départ et le nombre de bus réellement utilisé devra être confirmé au délégué du District EST avant le jeudi 6 octobre.**
- 4) Pour tout complément d'information, prendre l'attache de votre délégué USSP du District EST.
- 5) 12 professeurs officiels et 12 jeunes officiels sont nécessaires pour le bon fonctionnement du cross, soit 2 professeurs et 2 jeunes officiels minimum par établissement. Les jeunes officiels supplémentaires sont les bienvenus. La convocation officielle sera transmise par la direction de l'USSP aux chefs d'établissement.

ARTICLE 16 :

Tout point non prévu au présent règlement sera tranché par le délégué USSP du District EST après avoir pris information auprès de ses officiels et jeunes officiels.

CROSS PROPRE :

Désireux de respecter les lieux qui nous sont alloués, nous souhaitons organiser un "cross propre". Des sacs poubelles seront mis à la disposition de chaque établissement qui veillera à ne laisser aucun déchet. Nous souhaitons réduire tant que possible l'impact environnemental (déchets plastiques...). **Chaque élève participant devra se munir d'une gourde (ou à défaut d'une bouteille d'eau)**. Des bonbonnes seront placées sur le site et chacun pourra venir s'y approvisionner. Le nettoyage collectif en fin de manifestation est une nécessité avant tout départ des bus vers les établissements.

CROSS PARTAGE :

Désireux de favoriser l'inclusion de tous les élèves, nous souhaitons organiser un « cross partagé ». Les élèves en situation de handicap moteur ou cognitif (ULIS) participeront au côté de leur camarade. Des invitations aux structures spécialisées peuvent être envoyées. Une convention de partenariat devra être éditée avec l'USSP. Une récompense sera attribuée à toute équipe constituée de 4 élèves en situation de handicap dans la même catégorie. **Cette équipe devra être déclarée 7 jours avant la compétition au délégué de District EST en remplissant et en renvoyant la fiche d'inscription.**

CROSS SOLIDARITE : « Opération Petit geste, Grand Cœur »

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un « cross solidaire », **une collecte de vêtements sera organisée.** L'athlète, l'accompagnateur, l'officiel, le visiteur qui souhaiterait participer à cette action, pourra déposer les vêtements à la tente d'accueil. Le résultat pesé de la collecte sera annoncé en fin de manifestation.

L'Hippodrome est mis gracieusement à notre disposition. Nous vous prions donc d'apporter une attention toute particulière au respect des installations et de l'environnement. Des sacs poubelles seront remis aux responsables d'établissement. Nous vous remercions par avance de votre participation au ramassage collectif.

NOTE D'INFORMATION

L'organisation demande à tous les participants (élèves, enseignants, parents d'élèves) d'assurer une attention particulière afin que le matériel et les installations prêtés ainsi que l'environnement ne subissent pas de dégradations.

Les transports :

Les commandes de transport devront être effectuées avant le jeudi 6 octobre 2022.

Les bus d'établissement n'ont pas l'autorisation de se garer sur l'hippodrome.

Ils devront rester à l'extérieur du site et déposer les élèves à l'entrée de l'hippodrome.

Boissons :

Pour rappel, le District EST a fait le choix de n'autoriser qu'une seule boisson sur ses manifestations : l'EAU. Merci d'en informer vos élèves en leur interdisant d'apporter d'autres boissons et de continuer à les sensibiliser à une alimentation et hydratation saine. Des bonbonnes d'eau seront mis à disposition. Les participants et accompagnateurs devront se munir de contenant personnel.

Dernière information : La manifestation pourra être annulée en cas de fortes intempéries. La communication sera effectuée le plus tôt possible.

David FRION (Délégué USSP DISTRICT EST 2022-2023)